Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'alimentation **Service de l'alimentation** **Sous-direction de la sécurité sanitaire des aliments** **Bureau des Etablissements d'Abattage et de Découpe.** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **0149554955** **Secrétariat général** **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **Bureau de la formation continue et du développement des compétences**	**Instruction technique** **DGAL/SDSSA/2020-39** **20/01/2020**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :
DGAL/SDSSA/2017-225 du 15/03/2017 : Présentation du dispositif de formation destiné aux utilisateurs du système d'information sur l'inspection en abattoir (SI2A).
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 3

Objet : Présentation du dispositif de formation destiné aux utilisateurs du système d'information sur l'inspection en abattoir.

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP DTAM975 (St Pierre et Miquelon)

Résumé : La présente note a pour objectif la présentation du dispositif de formation pour le déploiement de la nouvelle version du système d'information sur l'inspection en abattoir relative à l'enregistrement des saisies SI2A porc.

I – Contexte

Le système d'information sur l'inspection en abattoir relative à l'enregistrement des saisies (SI2A) évolue en 2020 avec le déploiement de SI2A porc. Cette nouvelle fonctionnalité de SI2A permet d'enregistrer les résultats de l'inspection *post-mortem* des carcasses de porcs directement au poste d'inspection grâce à un module autonome. Le détail des fonctionnalités de SI2A porc est précisé dans une instruction technique spécifique.

La mise en place de SI2A porc sera progressive en 3 phases :

- phase 1 : mise en place dans les abattoirs pilotes de Lamballe et Lapalisse (janvier 2020) ;
- phase 2 : mise en place dans 39 abattoirs porcins réalisant la saisie des carcasses à chaud (à partir du premier semestre 2020) ;
- phase 3 : mise en place dans les abattoirs porcins restants (prévision fin 2020).

La répartition des services vétérinaires d'Inspection (SVI) dans chaque phase de déploiement (phase 2 ou phase 3) est indiquée en **annexe 1** et sur le site intranet du BEAD au lien suivant http://intranet.national.agri/SI2A-et-valorisation-des-donnees.

La mise en service de SI2A porc dans les abattoirs sera accompagnée d'un dispositif de formations dispensées par le réseau de formateurs, composé du réseau actuel des COSIR et des formateurs internes SI2A.

II – Présentation du dispositif de formation

1. Responsabilités

Les maîtres d'ouvrage de ce dispositif sont la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) et le service des ressources humaines (SRH) du secrétariat général du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (bureau de la formation continue et du développement des compétences - BFCDC).

Sous l'autorité des directeurs (régionaux) de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF, DAAF), les délégués régionaux à la formation continue (DRFC) coordonneront l'organisation de l'ensemble des sessions de formation liées au déploiement de SI2A porc, en concertation avec les directeurs départementaux en charge de la protection des populations (DD(cs)PP), les chefs des services (régionaux) de l'alimentation (S(R)AL), et les responsables locaux de formation (RLF) de ces directions.

2. Le déploiement des formations

Pour déployer la formation au mieux et de façon harmonisée, il est mis en place une formation en trois étapes :

- Etape 1, formation du réseau des formateurs, comprenant le réseau des COSIR renforcé de formateurs internes SI2A, par la DGAL à partir de mi janvier 2020 ;
- Etape 2, formation au niveau régional ou local, auprès d'un nombre restreint d'agents en abattoir appelés « utilisateurs relais », par le réseau des formateurs (COSIR + formateurs internes) à partir de fin janvier et avant mai 2020 ;
- Etape 3, formation/accompagnement des agents en poste dans les SVI par les « utilisateurs relais » dès que possible à partir de leur formation et au plus tard en juin 2020.

La première session de formation des COSIR et formateurs internes est obligatoire pour les COSIR et formateurs internes concernés par la phase 2 et fortement recommandée pour les COSIR et formateurs concernés par la phase 3.
La mise en place de la phase 3 fera l'objet de sessions de formation spécifiques et complémentaires dès que son calendrier de déploiement en 2020 sera précisé. Une communication aura lieu par mise à jour de la présente note de service.

a) Formation des « utilisateurs relais » par le réseau de formateurs (COSIR + Formateurs internes)

- Organisation
Cette formation de niveau régional sera pilotée par le délégué régional à la formation continue (DRFC) et pourra rassembler des agents issus de plusieurs structures de la même région. Selon les besoins locaux, elle pourra être organisée au niveau de la région ou délocalisée en département. Afin de permettre la manipulation de SI2A sur poste informatique, chaque session assurera la **formation de 8 personnes au maximum.**
Les sessions de formation seront animées par le réseau des formateurs (COSIR et formateurs internes SI2A, cf. liste en **annexe 2**).

- Période de formation
L'ensemble des utilisateurs relais devra être formé **avant la fin juin 2020,** échéance pour la mise en production de SI2A porc dans les abattoirs concernés.

- Public visé et pré-requis
Cette formation sera exclusivement destinée aux utilisateurs relais. Le chef de service en charge des abattoirs au sein de chaque DD(cs)PP fera en sorte que, pour chaque abattoir de son département, le nombre d'utilisateurs relais suivant puisse *a minima* être formé :

Nombre d'agents du SVI de l'abattoir	Nombre d' "utilisateurs relais" à former *a minima* par abattoir
1 à 5 agents	1
6 à 10 agents	1 *a minima*, 2 de préférence
11 à 15 agents	2
Plus de 16 agents	3

- Contenu de la formation
Cette formation a pour objectif de permettre à chaque utilisateur relais d'utiliser les nouvelles fonctionnalités de SI2A au quotidien dans son abattoir et de lui donner les outils pour déployer la prise en main auprès de ses collègues. La formation comprend une partie théorique et une partie pratique avec manipulation de l'outil. Afin d'assurer une harmonisation de cette formation, la DGAL fournira aux formateurs une mallette pédagogique.

Les thèmes généraux abordés seront les suivants :

- la présentation, l'initialisation et le paramétrage du module (avec ou sans fichier abatteur) ;
- les différents modes d'utilisation du module (mode clavier ou tactile) ;
- le rapprochement des données du fichier abatteur avec les données d'inspection du module ;
- la synchronisation des données avec SI2A ;
- un rappel sur l'utilisation de SI2A web dont l'impression des certificats.

- Durée de la formation :

- 1 jour

- Les formations seront organisées au niveau régional, selon les modalités suivantes :

La délégation régionale à la formation continue (DRFC) :

- codifiera l'action de formation sous EPICEA ;
- se coordonnera avec les RLF de la région pour déterminer les agents qui doivent s'inscrire à la formation ;
- réservera la salle de formation. Il s'agira d'une salle de réunion équipée de prises réseau, de postes informatiques, d'un vidéoprojeteur et d'un tableau ;
- sollicitera le formateur SI2A (COSIR ou formateur interne) et lui adressera la liste des participants ;
- assurera la reproduction des supports de formation ;
- émettra les convocations et les attestations de stage ;
- fournira au formateur la fiche d'émargement et la fiche d'évaluation de stage à distribuer à chaque stagiaire ;
- à l'issue de chaque session de formation, le DRFC établira une fiche bilan formation à transmettre à la DGAL (**annexe 3**) sur la base de la synthèse des fiches d'évaluation de stage, remplies par les stagiaires en fin de chaque session et remises par le formateur.

Les formateurs (COSIR et formateurs internes SI2A) :

- n'interviendront que sur sollicitation du DRFC qui pilote, en relation avec les RLF, l'ensemble des actions de formations, et en particulier le plan de charge des formateurs ;
- animeront les sessions de formation sur la base de la mallette pédagogique élaborée par la DGAL ;
- à l'issue de la formation, ils transmettront au DRFC la fiche d'émargement signée par les utilisateurs relais ainsi que les fiches d'évaluation du stage ;
- ils disposeront de la valise contenant 7 ordinateurs portables mis à disposition des formateurs internes RESYTAL ainsi que de la connectique réseau leur permettant d'installer une salle de formation mobile dans une salle de réunion banalisée.

b) Déploiement par les utilisateurs relais de la formation des utilisateurs en service vétérinaire d'inspection (SVI)

- Organisation

Ces formations seront organisées au niveau local et seront pilotées par le RLF de la structure en concertation avec les utilisateurs relais. Elles ne concerneront que les agents de cette même structure. Chaque utilisateur relais sera chargé d'accompagner la prise en main de SI2A porc par les collègues travaillant dans son SVI. Afin d'assurer une formation nationale harmonisée, une mallette pédagogique complète sera fournie lors de la formation des utilisateurs relais.

- Période de formation
Les sessions d'aide à la prise en main de SI2A porc auprès des agents en abattoir par les utilisateurs relais seront programmées dès que possible. L'objectif de ces sessions de formation est de former l'ensemble des agents en abattoir concernés par la vague 2 avant la fin juin 2020, échéance pour la mise en production de SI2A porc dans ces abattoirs.

- Public visé
Cette formation est destinée à tous les agents de chaque SVI susceptibles de manipuler SI2A.

- Contenu de la formation
La formation sera pratique, par manipulation sur un poste de travail du SVI, afin d'aider à la prise en main des nouvelles fonctionnalités de l'application SI2A. L'harmonisation de cette formation sera assurée par l'utilisation de la mallette pédagogique par les utilisateurs relais.

- Durée de la formation
Une journée à organiser en une ou plusieurs sessions selon les contraintes de la structure.

Les formations seront organisées au niveau local, selon les modalités suivantes :
Le RLF :

- établira la liste des agents concernés par la formation ;
- organisera les sessions de formation pour chaque abattoir de son département, en concertation avec les utilisateurs relais ;
- codifiera la(es) session(s) de formation sous EPICEA ;
- émettra les convocations et les attestations de stage ;
- fournira à l'utilisateur relais la fiche d'émargement et la fiche d'évaluation de stage à distribuer à chaque stagiaire ;
- à l'issue de chaque session de formation, le RLF transmettra au DRFC une fiche bilan de la formation (annexe 1) qu'il rédigera en faisant la synthèse des évaluations de stage, remplies par les stagiaires en fin de chaque formation et remises par le formateur.

III - Suivi du déroulement du dispositif de formation

1. Coordination du dispositif par les DRFC

En complément de leur rôle d'organisateur des formations régionales, les DRFC auront pour mission de coordonner et de piloter l'ensemble du dispositif de formation (régional et local). En interaction étroite avec les RLF de chaque structure et avec le réseau des formateurs SI2A (COSIR et formateurs internes SI2A), ils établiront une programmation des formations locales et régionales (nombre de sessions à mettre en place, calendrier, agents concernés).

Les DRFC seront chargées du suivi qualitatif et quantitatif du dispositif :

- elles récupéreront les fiches bilans des formations et en transmettront la synthèse à la DGAL pour analyse ;
- elles feront le bilan des abattoirs de leur région ayant le nombre suffisant d'utilisateurs relais formés, selon la répartition précisée au point II-2-a) de la présente instruction ;

- elles tiendront à jour un tableau de bord de suivi de la programmation et de la réalisation de l'ensemble des formations qu'ils transmettront régulièrement à la DGAL : (Sous-direction du pilotage des ressources et actions transversales – Bureau du pilotage du programme "Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation" – bpp206.sdprat.dgal@agriculture.gouv.fr avec copie à : bead.sdssa.dgal@agriculture.gouv.fr).

Elles seront les interlocuteurs de la DGAL pour le suivi et l'évaluation du dispositif de formation pendant le déploiement de SI2A. Elles associeront et s'appuieront en tant que de besoin sur les chefs de SRAL en charge du pilotage et de la coordination des actions sanitaires.

2. Suivi national des sessions de formation par la DGAL

La DGAL suivra l'état d'avancement des sessions de formation à l'aide d'un tableau de bord national de la programmation et du niveau de réalisation des sessions de formation prévues.
Des bilans d'étape seront programmés par la DGAL avec les DRFC, les formateurs SI2A et le BFCDC, afin de suivre le bon déroulement du déploiement des formations et d'effectuer les ajustements nécessaires.

IV - Prise en charge des frais engendrés par les formations

- **Formateurs internes**

Comme énoncé dans la partie 2 « Rémunération du formateur » - paragraphe 2.2 - de la note de service SG/SRH/SDDPRS/N2017-17 du 4 janvier 2017, les frais de déplacement et d'hébergement des formateurs seront à la charge des services commanditaires de la formation (DRFC). Les dossiers de rémunération doivent être transmis aux DRFC, selon cette procédure.

Toutefois, les interventions des correspondants régionaux pour les systèmes d'information de la DGAL (COSIR) et des référents nationaux de la DGAL, dans un dispositif de formation mis en place au niveau national ou régional, ne sont pas de nature à générer une rémunération accessoire.

- **Stagiaires**

• Dépenses associées à la formation des utilisateurs relais par les formateurs internes
La formation des utilisateurs relais engendrera des dépenses de déplacement et de séjour pour ces agents. Ces frais sont à la charge de la structure d'affectation. L'ensemble des frais est financé sur le programme 354.

• Dépenses associées au déploiement local de la formation en abattoir par chaque utilisateur relais
Les formations organisées au niveau local et qui représentent la majorité des formations dispensées n'engendreront pas de dépense pour les structures d'affectation des agents en abattoirs.

Les DRAAF, les DAAF, les DD(CS)PP, sont invitées à faire part à la DGAL et au BFCDC de toute difficulté rencontrée pour l'application de ce dispositif.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

- à la DGAl :
SDPRAT/BBP 206 : Angèle MANCHE – Tél : 01 49 55 56 99 angele.manche@agriculture.gouv.fr
ou
MAG/RLF : Nathalie COTTET – Tél : 01 49 55 47 50 nathalie.cottet@agriculture.gouv.fr

BEAD : Stéphanie DARNAL _Tél : 01 49 55 55 64 stephanie.darnal@agriculture.gouv.fr

- au SRH :
BFCDC : Brigitte MAURIZI – Tél : 01 49 55 44 99 brigitte.maurizi@agriculture.gouv.fr

Le directeur général de l'alimentation	Le chef du service des ressources humaines
Bruno FERREIRA	Jean-Pascal FAYOLLE

Annexe 1 a: liste des abattoirs concernés par la vague 2

Région	Département		Commune	Raison sociale
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	7	ARDECHE	AUBENAS	ABATTOIR MUNICIPAL Régie Municipale des abattoirs
	26	DROME	DIE	SARL ABATTOIR DU DIOIS
	73	SAVOIE	CHAMBERY	SAVOIE ABATTAGE EN ABREGE SAB
BRETAGNE	22	COTES-D-ARMOR	LE MENE	KERMENE
			LOUDEAC	LOUDEAC VIANDES
			QUINTIN	QUINTIN VIANDES
	29	FINISTERE	CHATEAUNEUF DU FAOU	SOCOPA VIANDES
	35	ILLE-ET-VILAINE	LA GUERCHE DE BRETAGNE	GATINE VIANDES
			MONTFORT SUR MEU	COOPERL ARC ATLANTIQUE
			SAINT AUBIN D'AUBIGNE	SOCIETE INTERCOMMUNALE D'ABATTAGE
			SAINT BRICE EN COGLES	ABERA
	56	MORBIHAN	JOSSELIN	JOSSELIN PORC ABATTAGE (Ex : GAD)
			LE PALAIS	COMMUNAUTE COM DE BELLE-ILE-EN-MER - ABATTOIR
			MOREAC	SOCIETE BERNARD
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	45	LOIRET	FLEURY LES AUBRAIS	TRADIVAL
GRAND-EST	67	BAS-RHIN	HOLTZHEIM	SOCOPA VIANDES
	68	HAUT-RHIN	CERNAY	SOC. EXPL. ABATTOIR PROXIMITE HAUT RHIN ABATTOIR DEPARTEMENTAL DU HAUT RHIN
GUYANE	973	GUYANE	REMIRE MONTJOLY	COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE - ABATTOIR TERRITORIAL
HAUTS-DE-FRANCE	2	AISNE	HIRSON	SARL SABHIR SOCIETE D ABATTAGE D HIRSO
			LE NOUVION EN THIERACHE	L'ABATTOIR DE L'AISNE
	62	PAS-DE-CALAIS	BAVINCOURT	ETABLISSEMENT MALVOISIN
			FEUCHY	J.B. VIANDE
			SAINT-POL-SUR-TERNOISE	GROUPE BIGARD
	80	SOMME	MONTDIDIER	SOCIETE NOUVELLE D'ABATTAGE DE MONTDIDIER
ILE-DE-FRANCE	78	YVELINES	HOUDAN	ETABLISSEMENTS GUY HARANG
NORMANDIE	27	EURE	LE NEUBOURG	SOCOPA VIANDES
NOUVELLE-AQUITAINE	19	CORREZE	USSEL	GROUPT USAGERS DE L'ABATTOIR D'USSEL
	24	DORDOGNE	BERGERAC	REGIE AUTONOME D'ABATTAGE DU BERGERACOIS
			EYMET	SOCIETE D'EXPLOITATION DES ABATTOIRS D'EYMET EN PERIGORD
			RIBERAC	SOCIETE RIBERACOISE D'ABATTAGE
			THIVIERS	ARCADIE SUD OUEST
OCCITANIE	9	ARRIEGE	PAMIERS	SOCIETE D'EXPLOITATION DES ABATTOIRS D - SEAP
	12	AVEYRON	CAPDENAC GARE	FIPSO INDUSTRIE
			VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE	REGIE ABATTOIRS
	48	LOZERE	LANGOGNE	REGIE ABATTOIR MUNICIPAL
	82	TARN-ET-GARONNE	MONTAUBAN	SOCIETE DE GESTION DE L'ABATTOIR DE MONTAUBAN
PAYS-DE-LOIRE	53	MAYENNE	EVRON	SOCOPA VIANDES
			LAVAL	HOLVIA PORC
	72	SARTHE	SABLE SUR SARTHE	CHARAL

Annexe 1_b : liste des abattoirs concernés par la vague 3

Région	Département		Commune	Raison sociale
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	1	AIN	BELLEGARDE SUR VALSERINE	SOCIETE BELLEGARDIENNE D'ABATTAGE
			BOURG EN BRESSE	ABATTOIR DES CRETS
			BOURG EN BRESSE	COMPAGNIE D'ABATTAGE DE BOURG EN BRESSE
	3	ALLIER	BOURBON L'ARCHAMBAULT	SICABA
			CREUZIER LE VIEUX	SOCIETE VICHYSSOISE D'ABATTAGE
	7	ARDECHE	ANNONAY	SOCIETE D'EXPLOITATION DES ABATTOIRS D'ANNONAY
			PRIVAS	COMMUNE DE PRIVAS - ABATTOIRS DE PRIVAS
	15	CANTAL	AURILLAC	COVIAL
			LAROQUEBROU	SARL BRUNHES ALAIN
			NEUSSARGUES MOISSAC	REGIE MUNICIPALE DES ABATTOIRS DE NEUSSARGUES
	26	DROME	ROMANS SUR ISERE	CENTRE ABATTOIRS ROMANS BOUCHERS ELEVEURS CHEVILLARDS
	38	ISERE	BOURG OISANS	SARL ABATTOIR DE L'OISANS
			FONTANIL CORNILLON	SOCIETE ANONYME ABAG
			LA MURE	SICORBIAA
	42	LOIRE	ANDREZIEUX-BOUTHEON	APAB (abattoir de proximité d'Andrézieux-Bouthéon)
			CHARLIEU	SAEM ABATTOIR PAYS DE CHARLIEU
	43	HAUTE-LOIRE	BRIOUDE	SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'ABATTOIR DE BRIOUDE
			POLIGNAC	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PUY-EN-VELAY
			YSSINGEAUX	SOCIETE COOPERATIVE DES ABATTOIRS D'YSSINGEAUX
	63	PUY-DE-DOME	AMBERT	SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'ABATTOIR MUNICIPAL D'AMBERT
			ISSOIRE	SOC DES ABATTOIRS D'ISSOIRE
	69	RHONE	SAINT-ROMAIN-DE-POPEY	STE EXPLOIT COOP ABATT TARARE
	73	SAVOIE	BEAUFORT	SICA SARL VIANDE DU BEAUFORTAIN
			SEEZ	SOC COOP AGRIC ABATT VIANDE TARENTAISE
	74	HAUTE-SAVOIE	MEGEVE	ABATTOIR MONTS ET VALLEES
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	21	COTE-D OR	BEAUNE	COOPERATIVE DES ABATTOIRS DE BEAUNE
			CHATILLON SUR SEINE	STE DE L'ABATTOIR CHATILLONNAIS
	25	DOUBS	PONTARLIER	SARL D'ABATTAGE PONTISSALIENNE
			VALDAHON	LES ELEVEURS DE LA CHEVILLOTTE
	39	JURA	EQUEVILLON	VIANDE NATURE JURA
			PERRIGNY	GROUPEMENT EXPLOIT ABATTOIRS LONS
	58	NIEVRE	CORBIGNY	SICAREV
			COSNE COURS SUR LOIRE	COSNE ABATTOIRS DU HAUT VAL DE LOIRE
			LUZY	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ABATTOIR SUD MORVAN
	70	HAUTE-SAONE	LUXEUIL-LES-BAINS	SOCIETE D'ABATTAGE DES VOSGES SAONOISES
			PUSEY	ABATTOIR DE LA MOTTE
	71	SAONE-ET-LOIRE	AUTUN	SICA DE L'ABATTOIR COMMUNAUTAIRE DU GRAND AUTUNOIS
BRETAGNE	22	COTES-D-ARMOR	LANNION	COMMUNE DE LANNION - ABATTOIRS
			ROSTRENEN	ABATTOIR DE ROSTRENEN
	29	FINISTERE	BRIEC	SOCIETE BRIECOISE D'ABATTAGE
			LE FAOU	SOCIETE LUCIEN CORRE
			LESNEVEN	COMMUNAUTE COMMUNES PAYS DE LESNEVEN
			POULDREUZIC	JEAN HENAFF SAS
			QUIMPERLE	GROUPE BIGARD
	35	ILLE-ET-VILAINE	SAINT-GILLES	INSTITUT NATIONAL RECHERCHE AGRONOMIQUE
	56	MORBIHAN	VANNES	SELECTION VIANDES DISTRIBUTION
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	18	CHER	SAINT AMAND MONTROND	SAS ABATTOIR BERRY BOCAGE
	36	INDRE	LACS LA CHATRE SAINTE SEVERE	COMM COM DE LA CHATRE ET SAINTE SEVERE - ABATTOIR
			VALENCAY	COMMUNAUTE DE COMMUNES ECUEILLE-VALENC - ABATTOIR DE VALENCAIS
	37	INDRE-ET-LOIRE	NOUZILLY	INSTITUT NATIONAL RECHERCHE AGRONOMIQUE
			RESTIGNE	ABATTOIR BOURGUEILLOIS SERVICES
	41	LOIRE-ET-CHER	VENDOME	LES ABATTOIRS DU PERCHE VENDOMOIS
CORSE	2A	CORSE-DU-SUD	BASTELICA	A TUMBERA (SARL) ABATTOIR MUNICIPAL DE BASTELICA
			COZZANO	SARL BLANWALHIN
			CUTTOLI CORTICCHIATO	A CUTULESA
			PORTO VECCHIO	BRELINGA
	2B	HAUTE-CORSE	MOROSAGLIA	SOCIETE EXPLOITATION ABATTOIR PONTE LECCIA

Région	Département		Commune	Raison sociale
GRAND-EST	8	ARDENNES	CHARLEVILLE MEZIERES	SOCIETE CAROLOMACERIENNE D'EXPLOITATION D'ABATTOIR
			RETHEL	SOBEVIR
	10	AUBE	PONT SAINTE MARIE	SA COOP INTERET COLLECTIF ABATTOIR AUB
	52	HAUTE-MARNE	CHAUMONT	SOCIETE D'EXPLOITATION DES ABATTOIRS DE CHAUMONT
	57	MOSELLE	METZ	CHARAL
			SARREBOURG	SOCIETE DE L'ABATTOIR DU PAYS DE SARRE
	88	VOSGES	DOMMARTIN LES REMIREMONT	ABATTOIRS MONTAGNE SUD
			RAMBERVILLERS	ABATTOIR-ADEQUAT SAS
GUADELOUPE	971	GUADELOUPE	LE MOULE	GESTAG
			MARIE GALANTE	ABATTOIR INTERCOMMUNAL DE MARIE GALANTE
GUYANE	973	GUYANE	MANA	COMMUNAUTE COMMUNE L'OUEST GUYANNAIS
HAUTS-DE-FRANCE	59	NORD	VALENCIENNES	ABATTOIRS DE VALENCIENNES
			ZEGERSCAPPEL	MAXIME TIMMERMAN ET COMPAGNIE
	62	PAS-DE-CALAIS	FRUGES	CC DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS - ABATTOIR
MARTINIQUE	972	MARTINIQUE	LE LAMENTIN	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DES ABATTOIRS MARTINIQUE
NORMANDIE	50	MANCHE	CHERBOURG-EN-COTENTIN	SOCIETE MUTUELLE D'ABATTAGE DU NORD COTENTIN
			GRANDPARIGNY	SARL CENTRE D'ABATTAGE ST HILAIRIEN
	61	ORNE	SAINT-FULGENT-DES-ORMES	SARL DE LA GILETTERIE
NOUVELLE-AQUITAINE	16	CHARENTE	CHALAIS	SCIC CENTRE D'ABATTAGE DE CHALAIS SUD CHARENTE
			CONFOLENS	COMMUNAUTE COM DE CHARENTE LIM
	17	CHARENTE-MARITIME	MONTGUYON	SOC D'EXPLOITATION CENTRE DABATTAGE MONTGUYON
	33	GIRONDE	BAZAS	GIE ABATTOIRS BOVINS SOCIETE DEXPLOITATION DES ABATTOIRS DE BOVINS DE BAZAS
	40	LANDES	HAGETMAU	COMMUNE D'HAGETMAU - REGIE MUNICIPALE DE L ABATTOIR
	47	LOT-ET-GARONNE	VILLENEUVE-SUR-LOT	L'ABATTOIR 47
	64	PYRENEES-ATLANTIQUES	ANGLET	ARCADIE SUD OUEST
			LAHONTAN	FIPSO INDUSTRIE
			MAULEON LICHARRE	ABATTOIRS DU PAYS DE SOULE
			OLORON SAINTE MARIE	ABATTOIR DU HAUT BEARN
			SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT	SI AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ABATTOIR
	79	DEUX-SEVRES	CELLES SUR BELLE	SOCOPA VIANDES
			SAINTE-EANNE	COOPERL ARC ATLANTIQUE
	87	HAUTE-VIENNE	LIMOGES	REGIE MUNICIPALE DE L'ABATTOIR DE LIMOGES
OCCITANIE	9	ARRIEGE	LORP SENTARAILLE	CENTRE D'ABATTAGE ET DE TRANSFORMATION DU COUSERANS
	11	AUDE	QUILLAN	EURL ABATTOIRS DE QUILLAN
	12	AVEYRON	SAINTE-RADEGONDE	SOCIETE PORC MONTAGNE
	30	GARD	ALES	COMMUNE D'ALES
			LE VIGAN	COOPERATIVE BOUCHERE PAYSANNE
	31	HAUTE-GARONNE	BOULOGNE SUR GESSE	SOCIETE D'EXPLOITATION DES ABATTOIRS DU BOULONNAIS
			SAINT-GAUDENS	COMMUNE DE SAINT GAUDENS - REGIE MUNICIPALE DE L'ABATTOIR
	34	HERAULT	PEZENAS	SM FILIERE VIANDE DE L'HERAULT - REGIE SYNDICALE DE L'ABATTOIR DE PEZENAS
	46	LOT	SAINT-CERE	REGIE AUTONOME ABATTOIR SAINT CERE
	48	LOZERE	ANTRENAS	ABATTOIRS DU GEVAUDAN
			SAINT-CHELY-D'APCHER	ABATTOIR DE SAINT CHELY D'APCHER
	65	HAUTES-PYRENEES	BAGNERES DE BIGORRE	COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DE HAUTE BIGORRE
			TARBES	SOC GESTION AB. DE TARBES
	66	PYRENEES-ORIENTALES	PERPIGNAN	LA CATALANE D'ABATTAGE
			UR	ABATTOIR TRANSFRONTALIER CERDAGNE CAPCIR
	81	TARN	CARMAUX	SOCIETE CARMAUSINE D'ABATTAGE
			LACAUNE	SOC TUELACAU SOC EXPL ABATTOIR
			PUYLAURENS	SA DES ABATTOIRS PUYLAURENTAIS
PAYS-DE-LOIRE	49	MAINE-ET-LOIRE	BEAUPREAU-EN-MAUGES	PORCI MAUGES
	53	MAYENNE	CRAON	COMMUNE DE CRAON
			PRE-EN-PAIL-SAINT-SAMSON	TEBA PAIL
	72	SARTHE	CHERANCE	VALLEGRAIN ABATTOIR (ex SARL ABATTOIR DE CHERANCE)
PROVENCE-ALPES-COTE D AZUR	4	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	DIGNE-LES-BAINS	ABATTOIR DE DIGNE PPA
	5	HAUTES-ALPES	GAP	SICA D'ABATTAGE DU BETAIL ALPIN
			GUILLESTRE	ABATTOIR DES HAUTES VALLEES
			SAINT BONNET EN CHAMPSAUR	ABATTOIR COLLECTIF CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR
	6	ALPES-MARITIMES	PUGET THENIERS	SYND MIXTE DE L'ABATTOIR DU MERCANTOUR
	84	VAUCLUSE	SAINT-SATURNIN-LES-APT	ABATTOIR DU PAYS D'APT
REUNION	974	REUNION	SAINT-PIERRE	SOCIETE D'INTERET COLLECTIF AGRICOLE D'ABATTAGE

Annexe 2

Liste des formateurs SI2A (COSIR + Formateurs internes le cas échéant)

Région	COSIR	Formateurs internes
Auvergne-Rhône-Alpes	CHOULET Vincent	GUILLON Laure
	GRANGEON Marie-Hélène	REVERSAT Nicolas
	JOFFE Thibaud	
Bourgogne-Franche-Comté	SIMONOT Marie Odile	AILLAUD Olivier
	SCHMIEDER Marc	
Bretagne	GOREGUES Miguel	BODIN Pierrick QUEMENER Ida
Centre – Val de Loire	LAURENT Rachel	
Corse	FRUMHOLTZ Antoine	
Grand Est	BERTASO David	SCHEFMANN Fabrice
	GUILLARD Hélène	
Hauts-de-France	MARTIN Thierry	BURGEAT David
Ile-de-France	ROCHE Yves	
Normandie	MESLIER Cédric	
Nouvelle Aquitaine	PAWLIW Eric	
	RAYGNER Corinne	DELORD Christine
	RIGAUD Olivier	
Occitanie	AMADOR Maryline	
	PECH Thierry	
Pays de la Loire	GOURDON Aude	ADAMUS Christophe
Provence-Alpes-Côte d'Azur	GRAFFEUIL Hélène	
TOTAL	20	9

Annexe 3 : Fiche Bilan de formation

à transmettre à : bpp206.sdprat.dgal@agriculture.gouv.fr

avec copie à : bead.sdssa.dgal@agriculture.gouv.fr

Intitulé de la formation :
Code EPICEA :
Formation locale ou régionale :
Lieu de la formation :
Durée de la formation :
Date de la formation :
Nom du formateur :
Nombre de stagiaires :

Synthèse des points qui ont paru utiles ou importants parmi ceux évoqués lors de cette formation :

Synthèse des points qui ont manqué lors de cette formation :

Synthèse des approfondissements nécessaires suite à cette formation :

Synthèse des commentaires d'ensemble et suggestions concernant cette formation :
